

Décision

Générale

colonial

Décision n° 979 nommant des présidents des tribunaux du 1er degré à Dikhil et Tadjourah .

n° 979

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
12 août 1946Numéro JO
n° 8 du 31/08/1946Date du numéro
31 août 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française de Somalis at de pendances.

Vulord nance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté n° 21 du 9 janvier 1945 portant réorganisation territoriale de la colonie: Vu le décret du 4 juin 1938 réorganisant la justice indigène de la Côte française des Somalis : Vu l'arrête ne 1042 du 28 octobre 1938 instituant des tribunaux indigènes du 1er degré et 2 degré à Dikhil. Tadjoura et Obock : Vu la décision n° 1252 du 12 novembre 1945 nommant le sergent-chef Zanni, prési dent du tribunal du 1er degré de Tadjoura : Vu la décision n° 858 du 3 juillet 1946 nemmant le lieutenant Turrel, adjoint au commandant de cercle de Tadjourah : Vu la décision u' 909 du 19 juillet 1946 nommant l'aspirant Frison-Roche, adjoint au commandant de cercle de Dikhil,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont nommés pour compter du 1er août 1946, présidents des tribunaux du 1er degré de : — Dikhil : l'aspirant Frison Roche i Raymond : — Tadioiua : le lieutenant Turrel (Casimir) en remplacement du sergent-chef Zanni. Ils prêteront par écrit le serment prévu par la loi.

Art. 2

— La présente dérision sera communiquée partout où besoin sera et insérée au Journal officiel de la colonie.

p.h SIRIEX.